

## Les professionnels à votre écoute

Grâce à son guichet unique, la MSA met en place des Cellules Pluridisciplinaires Opérationnelles en prévention de la désinsertion professionnelle.

Avec votre accord, les différents professionnels se rassemblent pour étudier votre situation et vous proposer un plan d'action individualisé



Chaque membre présent se conforme à une charte de confidentialité.

## Auto-questionnaire Avez-vous besoin de soutien ?

- Vous vous sentez suffisamment accompagné et soutenu depuis votre arrêt de travail ?
- Savez-vous combien de temps peut durer votre arrêt de travail et ce que vous ferez après ?
- Avez-vous connaissance des indemnités journalières complémentaires ?
- Avez-vous questionné un éventuel lien entre votre pathologie et votre travail ? (maladie professionnelle...)
- Votre capacité de travail sera t-elle la même qu'avant votre arrêt ?
- Savez-vous quand et pourquoi effectuer une visite de pré-reprise avec le Service Santé au Travail ?
- Connaissez-vous les avantages de la Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH)?
- Savez-vous qu'il est possible d'étudier des solutions pour adapter votre poste de travail ?

**Vous avez répondu NON  
à certaines questions ?  
Vous n'êtes pas seul !**

### Le guichet unique de la MSA

Médecin-Conseil  
Médecin du Travail  
Infirmier Santé au Travail  
Travailleur Social  
Conseiller en Prévention  
Service Prestations (famille,  
santé, retraite)

### Nos partenaires

Votre médecin traitant  
La Maison Départementale  
de l'Autonomie  
Cap Emploi  
Etablissements de soins



vous guider

Mon état de santé risque  
d'avoir des conséquences  
sur ma vie professionnelle ?

La MSA se mobilise à vos côtés



### Santé Sécurité au Travail

02 41 31 77 29 · [santesecurite@msa49.msa.fr](mailto:santesecurite@msa49.msa.fr)  
Médecin du travail, Infirmier Santé au Travail, Conseiller en Prévention

### Action Sanitaire et Sociale

02 41 31 75 52 · [ass.grprec@msa49.msa.fr](mailto:ass.grprec@msa49.msa.fr)  
Travailleur social

### Service médical

02 41 31 77 09 · [servicemedical.blf@msa49.msa.fr](mailto:servicemedical.blf@msa49.msa.fr)  
Médecin-Conseil

# Votre santé a un impact sur votre emploi ?

Des actions existent pour anticiper votre reprise et réfléchir à votre avenir professionnel

## ACTIONS COLLECTIVES MSA

Réunion d'information pour les assurés Salariés Agricoles et Non Salariés Agricoles en arrêt de travail  
Sessions d'accompagnement : "Avenir en Soi", "Continuer d'exploiter ou se reconverter ?"

## FORMATIONS

Bilan de compétences, Conseil en Evolution Professionnelle, Module d'Orientation Approfondie pour les assurés en Indemnités Journalières (MOAJ)...

## STAGES EN ENTREPRISE

Essai encadré, Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), Etablissement et Service de Rééducation Professionnelle (ESPR)...

Le service Action Sanitaire et Sociale vous accompagne

## Réunion d'information

C'est un temps d'informations et d'échanges proposé aux assurés salariés agricoles et exploitants agricoles en arrêt de travail, afin d'aborder les points suivants :

- ▶ Vos droits pendant et après l'arrêt de travail
- ▶ Conseils sur les démarches à effectuer pour faciliter la reprise ou le changement de vie professionnelle
- ▶ Echanges sur les possibilités qui s'offrent à vous après l'arrêt de travail



Le service Santé et Sécurité au Travail vous accompagne

## Consultation médicale

▶ A tout moment, tout salarié ou exploitant agricole peut solliciter le médecin du travail de la MSA.

## Visite de pré-reprise

Tout salarié en arrêt de travail peut demander une visite de pré-reprise avec le Service de Santé au Travail de la MSA pour tout arrêt de travail de plus de 30 jours.

Cette visite a pour but d'accompagner et d'anticiper votre retour au travail dans les meilleures conditions (recommandations possibles, aménagements du poste...).

N'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant !

« Je croyais que la visite de pré-reprise m'obligeait à reprendre le travail »

« Je veux reprendre mon travail, mais pas comme avant ! »

## Et pour mieux comprendre



## Accompagnement social individualisé

Le travailleur social :

- ▶ Évalue la situation dans sa globalité
- ▶ Aide à comprendre les différentes décisions médicales et administratives
- ▶ Identifie et accompagne sur les différentes possibilités d'aides qui s'offrent à l'assuré en fonction de sa situation
- ▶ Fait le lien entre les différents acteurs en interne MSA et en externe

▶ A tout moment, vous pouvez demander un rendez-vous individuel avec un Travailleur social MSA.



Une série humoristique et informative de 9 épisodes (5 min chacun)  
<https://vu.fr/MSbZ>

ENCORE  
**Possibles**

